

CONFESSION

Voir les versets relatifs

Action de confesser (grec exomo-logeîn) ; ce mot peut être pris dans deux acceptions différentes.

I

Se dit de ceux qui confessent leur foi. Jésus parle de ceux qui le confessent ou le renient devant les hommes ([Mt 10:32](#), cf. [Ap 3:6](#)). Paul parle de la confession de la bouche qui exprime la foi du coeur ([Ro 10:9](#) et suivant, cf. [Php 2:11](#)). L'épître aux Hébreux ([Heb 13:15](#)) voit dans cette confession un sacrifice de louanges, le fruit de nos lèvres. [La 1](#) re ép. à Timothée associe la belle et courageuse profession de foi à l'idée du bon combat ([1Ti 1:18](#)) et voit le martyr à l'horizon (Jésus devant Pilate, [1Ti 6:13](#)) ; il n'y a plus qu'à étendre la main pour saisir la vie éternelle ([1Ti 6:12](#)). Les épîtres johanniques y voient l'affirmation générale de la foi ([1Jn 2:23](#)), et de telle doctrine essentielle ([1Jn 4:2,15](#) [2Jn 1:7](#)). Rapprocher de cette confession les nombreux passages de l'A.T. qui louent Dieu ([Ps 66:1](#)), lui donnent gloire ([Esa 6:6](#), cf. [Da 3:28](#)).

II

Se dit de ceux qui confessent leurs péchés.

A. DANS L'A.T. **1.** Il n'y a pas à en chercher l'origine dans les Psaumes de pénitence de la religion assyro-babylonienne. Le sentiment des péchés commis, l'aspiration vers le secours de la divinité, sont exprimés de façon très vive ; mais c'est toujours à propos de manquements extérieurs, rituels, qui ont entraîné des malheurs et des maladies. Rien de purement moral et religieux.

2. A travers l'histoire religieuse d'Israël on reconnaît un véritable progrès dans le sens et la valeur de l'aveu des fautes. A l'origine, l'homme a le sentiment très fort de son infériorité devant Dieu (poudre et cendre, [Ge 18:27](#) ; trop petit, [Ge 32:10](#)). Une faute attire un mal sur le pays. La culpabilité est physique en quelque sorte ([Ge 20:9](#)) ; mais la faute morale n'est pas

ressentie ([Ge 20:11](#)), même quand la race est sérieuse et la crainte de Dieu présente. Avec Moïse, avec l'alliance entre le peuple et son Dieu, l'élément moral se précise dans les commandements (les décalogues, [Ex 20,23](#) ; les lois qui forment la conscience, [No 5:7](#) ; les rites de purification, [Le 16:29](#)). Le peuple sait qu'il doit être fidèle à son Dieu : battu, il se sait châtié ; naïvement il implore la délivrance ([Jug 10:13-16](#)). Mais il faut, pour trouver l'aveu d'une vraie faute morale dont on se sente responsable, descendre jusqu'à ces prophètes qui ont éveillé le sentiment du péché en Israël. (Nathan, [2Sa 12:1](#)) La figure de David marque une date. Il y a encore dans son histoire ce qu'il y a au temps des Juges et de Saül, l'incompréhensible volonté divine, la faute qu'on ne reconnaît qu'au malheur, le péché contre Dieu sans élément moral ([Jug 14:4,1Sa 15:9 24:1-17](#) : acte ordonné, péché contre la coutume, sentiment confus de la faute, angoisse, châtement, noble intercession, tous ces éléments se heurtent). Mais après la lourde faute que Nathan lui reproche, l'aveu est franc, complet : la vraie confession apparaît ([2Sa 12:13](#)).

3. Avec les grands prophètes le sentiment de la souillure morale devient tout autre encore ([Esa 6:6-7](#)). On arrive à l'absolu de la conscience ([Esa 5:20 1:10-17](#)). Après les souffrances de l'exil, les âmes ayant été labourées, le sentiment de la responsabilité personnelle grandit ([Eze 18](#)). Et l'on arrive à cet admirable [Ps 51](#) où la confession a toute la netteté et l'ampleur possibles : faute, état, culpabilité, indignité, nécessité du pardon et du secours de l'Esprit saint, rien ne manque, c'est le sommet. Le [Ps 32](#) insiste sur l'état de souffrance de l'âme qui se tait et sur la nécessité de l'aveu qui saisit le pardon et produit une détente. La confession se fait à Dieu seul. Point de détails : Dieu sait ; l'essentiel est de se reconnaître coupable et d'implorer le pardon avec un cœur contrit. A cette hauteur, le pardon est par grâce, la satisfaction offerte est d'essence spirituelle : sacrifice intérieur ([Ps 51:18](#)), action religieuse ([Ps 51:15-17](#)).

4. Lorsque le peuple retrouve sa patrie et s'installe, ses peines ne finissent pas et sa vie n'en est pas plus fidèle. Alors on entend de grandes confessions des péchés, non plus individuelles mais collectives ; Esdras déchire ses vêtements, s'arrache les cheveux ; Néhémie et le peuple jeûnent, couverts de sacs et de poussière, et confessent leurs péchés ([Esd 9:3](#) et suivants, [Ne 9:1](#) et suivants). Esdras, entouré de ceux qui ont la crainte de Dieu, s'humilie avec eux, pour eux. Néhémie unit la confession des péchés et la louange de Dieu--la double confession--dans une longue prière. Daniel ([Da 9:3](#) et suivants) jeûne avec le sac et la cendre et confesse à Dieu les péchés de son peuple. Toutes ces prières sont de même style. C'est déjà en quelque mesure le ton que prendront les liturgies chrétiennes.

Le judaïsme devenant plus légal, on sent mieux la difficulté d'atteindre l'idéal. Plus on a de commandements, plus on voit de transgressions. L'humilité s'impose. Mais les attitudes diffèrent. Les uns sentent la force de la moindre prescription ; Philon (Leg. ad Caj. 16) arrive à

une sorte de stoïcisme ; d'autres, cherchant dans la loi la volonté de Dieu, cultivent la sagesse en vue de la récompense. Toute justification, toute bénédiction vient à qui suit la loi. La prière qui comprend largement l'aveu des fautes avec une foi plus ou moins confiante, s'unit au jeûne. La disposition à la pénitence se marque par la prière et le jeûne. (cf. [Lu 2](#)) Confession des péchés et contrition se confondent avec l'idée même de conversion. On en unit la nécessité avec l'ère messianique attendue : si le peuple ne fait pas pénitence, le Messie ne peut venir (Hén. 50:2 91:14, cf. [Ac 3:19](#)).

B. DANS LE N.T. 1. La confession des péchés ouvre l'ère nouvelle avec la prédication de Jean-Baptiste. L'aveu consacre la repentance, laquelle est nécessaire en vue de la grande révolution qu'on attend. Il faut un changement des coeurs et de la vie pour que les prophéties s'accomplissent dans leur véritable sens. Jean-Baptiste ne dit pas autre chose que ce que les prophètes avaient dit ; mais il le fait avec originalité. Son baptême est le sceau de la repentance qu'il demande. La confession personnelle, sérieuse, est une pièce décisive de l'action qu'il exerce. Les Pharisiens voulaient s'y soustraire en faisant du baptême le signe d'une pureté déjà existante (Jos., Ant., XVIII, 5:2).

2. Dans l'enseignement de Jésus, deux points surtout sont à relever :

1° D'abord, à travers tout son ministère, le sérieux absolu qu'il réclame de ses disciples, le sentiment du péché qu'il éveille en eux, la valeur qu'il attribue à l'aveu dans la repentance. L'enfant prodigue ([Lu 15:21](#)), le péager ([Lu 18:13](#)) ont sur les lèvres la confession idéale, faite de douleur, d'humiliation et d'un sentiment indicible d'indignité. Rien d'un rite : le coeur s'ouvre, la conscience parle, Dieu est directement cherché et trouvé. Sa pure grâce donne le pardon ([Lu 18:14](#)). La foi du coeur obtient le salut ([Lu 7:50](#)). Tout l'Évangile est là.

2° Ensuite, au moment où Jésus quitte ses disciples, la façon dont il met en eux son Esprit pour qu'ils puissent continuer son oeuvre et former la société qui se réclamera de lui, et vivra de lui, son Église. Jésus pardonnait les péchés ([Mr 2:5,10](#)) ; il appelait à lui les âmes tombées et lasses ([Mt 11:28](#)) ; il exerçait une action libératrice, chassant les esprits malins, guérissant, sauvant ([Lu 19:9](#) et suivant). Déjà, envoyant ses disciples en mission, il leur avait donné le pouvoir de guérir ([Mt 10:1](#)). Jean montre comment, dans la chambre haute, il leur confère celui de pardonner. Par un acte symbolique, soufflant sur eux, il leur donne son Esprit ([Jn 20:23](#)). Et quel pouvoir leur donne-t-il ainsi ? Assurément d'abord celui de discerner, de lire dans les coeurs. Et puis surtout une puissance d'action sur les âmes, pour les aider, les délier ([Mt 16:19 18:18](#)) ou, si elles sont rebelles, les déclarer liées, les lier (voir ce mot). Ce n'est pas un privilège restreint aux Douze, ni une charge qui se transmette, c'est le don spirituel conféré aux hommes de l'Esprit. C'est l'idéal : à chacun d'y tendre. C'est une réalité offerte ; l'esprit de consécration et de prière est là pour y amener.

3. Tout ceci se retrouve à l'état de choses vécues chez saint Paul. Il veut que les fidèles, avant la communion, s'examinent et reconnaissent leur état devant Dieu ([1Co 11:28,2Co 13:6](#)) ; quant à l'action qu'on exerce, il y a bien le discernement : « l'homme spirituel juge de toutes choses » ([1Co 2:15](#)). Et il y a un pouvoir : lier, c'est l'histoire d'Élymas ([Ac 13:11](#)) et du « Corinthien » ([1Co 5:5](#)). Mais ceci est du temps. Délirer, c'est l'usage incessant de la puissance de l'Esprit dans l'apostolat : convertir ([2Co 4](#)), guérir, libérer ([Ac 16:18 20:10](#)). Il faut bien noter que pour l'apôtre l'idée du don, du charisme, est à côté des promesses faites à la foi en général ; et le charisme est individuel ([1Co 12](#)). Paul se sait apôtre et se sent l'objet d'une grâce et d'une mission particulières.

4. L'épître aux Hébreux n'admet pas de pardon pour la rechute après la conversion ([Heb 10:26-31](#)) ; c'est outrager l'Esprit de grâce. Il faut rapprocher ceci du péché contre le Saint-Esprit ([Mt 12:31](#) et suivant) et de ce que l'épître de Jean dit du péché qui va à la mort ([1Jn 5:16](#)) ; c'était dans l'Église, aux premiers temps, une question débattue que le sort des âmes converties et retombées, dans l'idée où l'on était d'une seule pénitence avant le baptême.

5. L'épître de Jacques, par contre, nous introduit dans ces milieux populaires de Syrie sans doute, où les chrétiens, prenant avec simplicité les récits et les promesses de l'Évangile, mettaient en pratique l'intimité chrétienne et l'entraide. Voici un malade. Il fait venir les anciens. Il a quelque chose à avouer. La maladie n'est-elle pas en rapport avec le péché ? Les anciens l'oignent d'huile au nom du Seigneur. C'est la pratique médicale, et peut-être un peu plus, unie à la prière. L'homme guérit. Du même coup il est pardonné. « Confessez-vous donc réciproquement vos fautes. » C'est la confession mutuelle, familière aux milieux chrétiens bien unis.

6. La 1^{re} épître de Jean insiste fortement sur la nécessité de se reconnaître pécheur ; c'est Dieu qui pardonne à qui confesse ses fautes, et qui purifie ([1Jn 1:9](#), avec la contrepartie : « Si nous disons que nous n'avons point péché... » v. 10). C'est le principe énoncé dans toute sa spiritualité. Quant au chrétien qui voit pécher son frère, qu'a-t-il à faire pour lui ? Intercéder ([1Jn 5:16](#)) ; (a) quant au péché qui entraîne la mort ([1Jn 5:16](#)), (b) rien n'indique quel il est. On doit supposer un état de péché assez grave pour mettre fin à la communion avec Dieu.

C. DANS L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE. Nous ne pouvons indiquer ici que très sommairement les étapes de la discipline primitive relative à la confession auriculaire.

1. L'Église des premiers temps, dans le domaine de la piété, a gardé des Juifs la coutume de la confession collective (Didaché 4:14, dans le culte), et, pour chacun, le devoir et le besoin de se confesser à Dieu. Les Pères, Chrysostome et Augustin, y insistent avec une grande force. Ni pour eux-mêmes, ni pour les fidèles, ils ne reconnaissent la confession à un prêtre avec absolution. Dans le domaine de la discipline ecclésiastique, pour ceux qui sont tombés,

il y a la pénitence solennelle (Tertullien, De Poenit.) qui implique l'aveu public des fautes et, quand elle est secrète, l'aveu privé. Les longues épreuves de cette discipline sont suivies du rétablissement dans les droits du chrétien.

2. Au IV e siècle, lorsque le monachisme s'organise, la confession prend une grande place dans la vie des couvents, sous la forme des aveux, entre frères, ou faits au supérieur ; c'est alors une véritable direction pour vaincre les tentations, prévenir les chutes, tendre à la perfection. Il s'y ajoute la pratique de la culpé monastique, la punition des fautes. Tout cela fait l'éducation des consciences et creuse le sentiment du péché : rien d'un sacrement. Par l'influence des couvents, la confession pénètre le monde laïque. Par un lent travail, elle tend à remplacer la pénitence publique. Les livres pénitentiels, depuis le VI e siècle, indiquent au prêtre les peines (satisfactions) qu'il a à prescrire. Ceci rend la confession plus détaillée, plus extérieure aussi ; les satisfactions deviennent plus légères. Jusqu'au XII e siècle l'absolution n'est qu'une intercession où les fidèles voient de plus en plus un pardon véritable.

3. La confession catholique est formée lorsqu'elle devient un sacrement, officiellement au concile de Latran (1215), et Thomas d'Aquin en donne la pleine théorie : contrition, confession, satisfaction, absolution.

4. On sait comment Luther eut à faire porter ses premiers efforts sur les indulgences, donc sur les questions relatives à la confession. Lui-même fut toujours très favorable à la confession privée. On peut dire que c'est un des problèmes urgents de la piété protestante d'assurer aux fidèles toutes les ressources que comporte le soin des âmes, sans retomber dans l'artificiel, le mécanisme et la magie. Le bienfait d'entretiens poussés à fond, des conseils éclairés et d'une action spirituelle libératrice et créatrice est chose incontestable. Préparer les pasteurs à cette activité, former un nombre croissant de laïques ayant le don, afin qu'ils soient un secours spirituel authentique pour un nombre d'âmes croissant, est le devoir permanent de l'Église. An.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



5 PARTAGES